

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 029 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

Objet : **Budget annexe Office de Tourisme**
 Approbation budget primitif 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les dépenses et les recettes de la Régie Office de Tourisme sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M14.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2016 et précise que ce budget intègre les résultats enregistrés lors du vote du compte administratif 2015.

Monsieur le Président rappelle à ce titre les résultats du Compte Administratif 2015 qui dégageait un excédent de fonctionnement de 20 648,66 €.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2016 et indique que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 48 626,00 €. Ce budget intègre en recettes de fonctionnement une subvention d'exploitation de 25 000,00 € provenant du budget général de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'affectation du Compte de Résultats constaté lors du Compte Administratif 2015 en reportant une somme de 20 648,00 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté au titre des recettes de fonctionnement du budget,
- d'approuver le Budget Primitif 2016 ;
- d'approuver la recette de 25 000,00 € provenant du budget général sous forme de subvention d'équilibre et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette subvention pour permettre l'équilibre du budget.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 avril 2016 et transmission
en Préfecture le 21 avril 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

10 MAI 2016

ARRIVÉE

2016-029 21/04/2016
Budget Primitif 2016 OT